RÈGLEMENT DU 46è CROSS DE L'AC DIGNE - 2026

Art. 1 – Organisation : L'Athlétic Club Digne-les-Bains organise le dimanche 6 décembre 2026 son 46ème Cross. L'événement se déroule au Stade Christophe Ménard, à côté de l'étang du Plan de Gaubert.

Art. 2 – Autorisation de participation :

L'âge minimum pour participer au cross est de 7 ans.

Pour les LICENCIÉS FFA: ne seront autorisés à participer que les personnes à jour de leur cotisation FFA 2026-2027.
Pour les licences FFA seules les licences Athlétisme Découverte, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou « Pass' J'aime Courir » seront acceptées.

Pour les NON LICENCIÉS MAJEURS : obligation de valider le Parcours de Prévention Santé (PPS) en ligne (une fois validé, il est valable 1 an). Il est à télécharger et/ou à imprimer et à présenter (papier ou numérique) à l'accueil lors du retrait des dossards. (Circulaire N° 3 du 16 janvier 2024; Loi Sport du 2/03/2022) [+ d'infos] [tuto PPS par l'ACD]).

Pour les NON LICENCIÉS MINEURS : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition, de moins d'un an.
[Plus d'info sur le site du Ministère des sports]

Art. 3 – Tarif :

La course est **GRATUITE** pour tous.
Une **participation libre** sera mise en place afin de récolter une cagnotte qui sera reversée au profit du **Téléthon**.

Art. 4 – Modalités d'inscription :

Date limite des pré-inscriptions : mercredi 02 décembre 2026 à 22h00.

Individuelle

- inscription en ligne via le formulaire Google Form : formulaire d'inscription en ligne 46è Cross de Digne
- envoi du bulletin* complété, par courriel à competitions.acdigne@gmail.com
- envoi du bulletin* complété par voie postale à l'adresse Athlétic Club Digne-les-Bains / 6 avenue Maréchal Juin / 04000 Digne-les-Bains

**bulletin d'inscription annexé à ce règlement.*

Club FFA : inscriptions groupées

- envoi du tableau d'engagements par courriel à competitons.acdigne@gmail.com

Inscriptions individuelles sur place tolérées dans la limite des places disponibles le jour de la course, jusqu'à 1h avant le départ de la course du coureur concerné.

Art. 5 – Horaires, retards, parcours, déroulement de la course :

Les **heures** de départ sont consultables sur le site web du club (page dédiée : https://acdigne.org/2026/11/05/46e-cross-de-lac-digne/) ainsi que sur place le jour de la course.

Tout athlète ayant **raté son départ** ne sera pas autorisé à prendre le départ au-delà de 3 min.

Les **distances** des parcours peuvent être amenées à être très légèrement modifiées le jour de la compétition, en fonction des contraintes extérieures (terrain, obstacle imprévu, etc.) lors du balisage.

Chaque coureur a un **dossard** attribué, à récupérer à l'accueil. Le dossard doit être fixé à l'avant du maillot de manière à être

visible et lisible par les juges (***épingles non fournies par l'organisation***).

Art. 6 – Abandons et disqualifications
Chaque athlète abandonnant avant la fin de son parcours devra **se signaler à l'organisation** (lui-même ou un athlète de son club ou un accompagnant).

Tout comportement inadapté, illégal, ou toute tricherie, sera sanctionnée par une disqualification de l'athlète.

Art. 7 – Résultats et récompenses :
Un classement général et par catégories sera établi.
Appel sur le podium et remise des prix à l'issue de chaque course ou par vague pour les premiers hommes et femmes.
Seront récompensés les 3 premier(e)s femmes/hommes licencié(e)s de chaque catégorie (catégories Benjamins à Masters, toutes catégories master confondues).
Les lauréats absents lors de la remise des prix ne pourront prétendre recevoir ultérieurement leur récompense.
Les résultats seront affichés sur place, puis publiés en ligne sur le site de la fédération française d'athlétisme dans les 48h suivant la course.

Art. 8 – CNIL & droit à l'image : Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant. Les participants opposés à l'utilisation sur tous supports de leurs images fixes ou audiovisuelles par la presse, par l'organisation ou ses partenaires, sont priés de le signaler par écrit lors de leur inscription.

Art. 9 – Réclamation

Toute réclamation quant aux résultats ou sanctions devra être faite auprès du juge arbitre dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats ou la notification de la sanction.

Art. 10 – Sécurité et services

Un poste de secours sera positionné sur site.

Des toilettes ainsi que des vestiaires seront accessibles.

Une buvette proposera à la vente des aliments et des boissons.

Un ravitaillement (liquide et solide), réservé aux coureurs, leur sera proposé en fin de course.

En cas d'intempéries ou autre événement risquant de mettre en danger les coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

Art. 11 - Eco-responsabilité

Chacun est responsable de ses déchets. Des poubelles de tri seront mises à disposition sur site : il convient de les utiliser correctement.

Art. 12 – Autre

L'organisation se réserve la possibilité de régler sur place tout point particulier non prévu par le présent règlement.

□ **J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et valide ma demande d'inscription**

Signature :

Pour les mineurs, Nom et prénom du représentant légal : ……
Signature :

INSCRIPTION EN LIGNE : googleforms

ou BULLETIN D'INSCRIPTION ci-dessous

à retourner par mail : *competitions.acdigne@gmail.com*

46ème Cross AC Digne

Dimanche 6 décembre 2026

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Mail : ……

Date de naissance : ……/……../…….. Sexe : F □ M □

Catégorie : ……

Licence FFA n° : ……

PPS n° : ……

Club ou équipe : ……

Inscription à la course : (entourez ou surlignez votre souhait)

10h00	Cross long Hommes
11h00	Minimes Femmes / Minimes Hommes
11h30	Eveil athlétique F & M
11h40	Poussins / Poussines
12h00	Benjamins / Benjamines
12h30	Cadettes / Cross court Femmes / Cross court Hommes
13h00	Juniors Femmes / Cadets
13h40	Juniors Hommes
14h15	Cross long Femmes

Représentant légal / personne contact à prévenir en cas d'urgence : (NOM + Prénom + Téléphone + qualité)

……

+ **Document(s) à fournir :**

- Attestation de validation du PPS pour les **adultes non licenciés**
- Certificat médical pour les **mineurs non licenciés**
- Autorisation parentale de participation pour les **mineurs** si le règlement n'est pas validé par le représentant légal.